

Calcul de la paie // #1441

 6 h  150,00 €

Public

Responsables RH, comptables, experts comptables, directeurs financiers, chefs d'équipes...

Objectifs

Cette journée a pour but de démystifier l'essentiel des calculs de la paie : des cotisations patronales aux retenues nettes en passant par le précompte professionnel et les retenues ONSS.

Des principes de base aux cas les plus complexes, cette formation donnera un éclairage nouveau sur cette matière alambiquée.

Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 1441 : en voici le lien direct : [fiche agréée chèque-formation \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/e6281359-12f9-4858-92ee-27f8ff7c8178\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/e6281359-12f9-4858-92ee-27f8ff7c8178) . Cette fiche se retrouve dans le [Catalogue wallon des formations \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément.

Notion de rémunération

Fixation de la rémunération

- Mécanismes d'indexation ;
- Obligation de déterminer la commission paritaire compétente ;
- Les avantages en nature ;
- Les avantages sociaux immunisés ;
- Les remboursements de frais ;
- Les titres-repas ;
- Les éco-chèques ;
- Les voitures de société.

Retenues sur la rémunération

- Saisie – cession de la rémunération ;
- Revenus de remplacement ;
- Concours entre plusieurs créanciers.

Paiement de la rémunération

- Date de paiement ;
- Décompte de paie à remettre lors du paiement de la rémunération.

Précompte professionnel

Assujettissement à l'ONSS

- Obligations liées l'assujettissement à l'ONSS ;
- Déclaration trimestrielle DMFA ;
- Paiement des cotisations ;
- Les cotisations personnelles ;
- Les cotisations patronales ;
- Les cotisations spéciales (à charge du travailleur).

Informations pratiques

> Droit d'inscription

150,00 €

 Cette formation est agréée "chèques formation".

> Horaires

 Liège

> Le 8 décembre 2026
De 9h à 16h

 Verviers

> Le 6 octobre 2026
De 9h à 16h

> Certificat - Attestation

Attestation de participation

> Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<https://www.formation-continue.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation>)

> Reconnaissance

- Agréée ITAA